



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PR2026-01-1

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 202, LUI-MÊME MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS 202-1, 202-2, 202-3,
202-4, 202-5, 202-6, 202-7, 202-8, 202-9, 202-10-2023 ET 202-11-2024
CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS CADRES
DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Madame Mélanie Gladu conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 202, lui-même modifié par les règlements numéro 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7, 202-8, 202-9, 202-10-2023 et 202-11-2024 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le projet de règlement PR2026-01-1 intitulé « *Règlement modifiant le règlement 202, lui-même modifié par les règlements numéro 202-1, 202-2, 202-3, 202-4, 202-5, 202-6, 202-7, 202-8, 202-9, 202-10-2023 et 202-11-2024 concernant le régime de retraite pour les employés cadres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel* » est déposé par Madame Mélanie Gladu séance tenante.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 22 janvier 2026.

Le directeur général et greffier,



Patrick Delisle, gma